



MOBILISATION des DSGJ

COMMUNIQUÉ :

La journée de grève et de mobilisation des DSGJ a bénéficié d'une très belle exposition médiatique et a reçu le soutien plein et entier de **FO Justice** et des 3 autres organisations syndicales représentatives.

Cette manifestation sans précédent chez les DSGJ a permis de rendre visible l'ampleur du mécontentement des directeurs, conduisant le Cabinet à nous recevoir et le Ministre à descendre sur la place publique pour porter un message qui a laissé plein d'espoir. Ces paroles doivent maintenant être suivies par des actes.

FO Greffe continuera de soutenir les DSGJ tant que ceux-ci n'auront pas obtenu la juste reconnaissance à laquelle ils appellent.

► **Lors de la prochaine réunion de négociations avec la DSJ, FO Greffe portera les revendications suivantes :**

- Le maintien du corps spécifique de DSGJ compte tenu de leur précieuse connaissance et expertise du fonctionnement des services de la juridiction.
- La revendication d'un statut de A+ en lien avec l'accroissement et la complexification de la charge de travail des directeurs.
- Une revalorisation indiciaire à hauteur des grilles des directeurs des services pénitentiaires et ce afin d'améliorer l'attractivité du corps.
- Une revalorisation indemnitaire immédiate en rapport avec celle des cadres-greffiers au regard de leur nouveau RIFSEEP.
- La révision du déroulé de leur carrière manifestement trop longue en comparaison des autres catégories professionnelles du Ministère, avec une réduction significative de la durée entre les différents indices.
- L'extension de la volumétrie du statut d'emploi de direction du ministère de la justice créé par le décret du 30 novembre 2023.
- La possibilité pour les directeurs de réaliser sur place leur promotion de principal à l'instar des autres fonctionnaires (C en B ou greffier en cadre-greffier).
- L'extension de la NBI pour les DSGJ exerçant leurs missions sur des postes de directeur principal sans en avoir le grade.
- Une véritable réflexion sur le positionnement des DSGJ et la gouvernance de la juridiction.
- La création d'un directeur général des services chargé entre autres de la gestion administrative de tous les personnels hors magistrat et des fonctions support sur **délégation des chefs de juridiction**.

Les DSGJ sont essentiels au fonctionnement de la Justice. Sans eux, la juridiction est pareil à un bateau ivre, avec deux capitaines à bord, mais navigant sans boussole, ni GPS, ni gouvernail !

FO Justice – le 3 Février 2025

